

# AUTOUR DE L'ÉCOLE

LE GUIDE DES SERVICES PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE RIORGES  
2018-2019



  
Riorges  
LA VILLE NATURE



# SOMMAIRE

## UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

03

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

04

## LES ENCADRANTS

07

## FACILE DE S'INSCRIRE AVEC LE PORTAIL FAMILLE

08

## LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

10

## EN DEHORS DE L'ÉCOLE

11

## LES NUMÉROS UTILES

12

Cette rentrée est placée sous le signe du changement. En effet, suite à la position des parents et des enseignants, exprimée lors des conseils d'école, le conseil municipal de Riorges a voté pour le retour à la semaine de quatre jours.

A compter de cette rentrée 2018, les enfants n'auront donc plus classe le mercredi matin et termineront leur journée à 16h15.

La volonté de la municipalité de proposer aux enfants des activités de qualité après la classe reste forte. Les activités Tempo sont maintenues en primaire, de 16h15 à 17h30. En revanche, elles ont dû être supprimées en maternelle.

Chaque soir, les enfants d'élémentaire peuvent ainsi se dépenser en pratiquant des activités sportives originales, exprimer leur créativité ou encore découvrir des langues étrangères, réaliser des expériences scientifiques...

Afin de favoriser l'égalité d'accès, une tarification sociale est appliquée pour Tempo comme pour la restauration scolaire. Les garderies et les études surveillées sont gratuites.

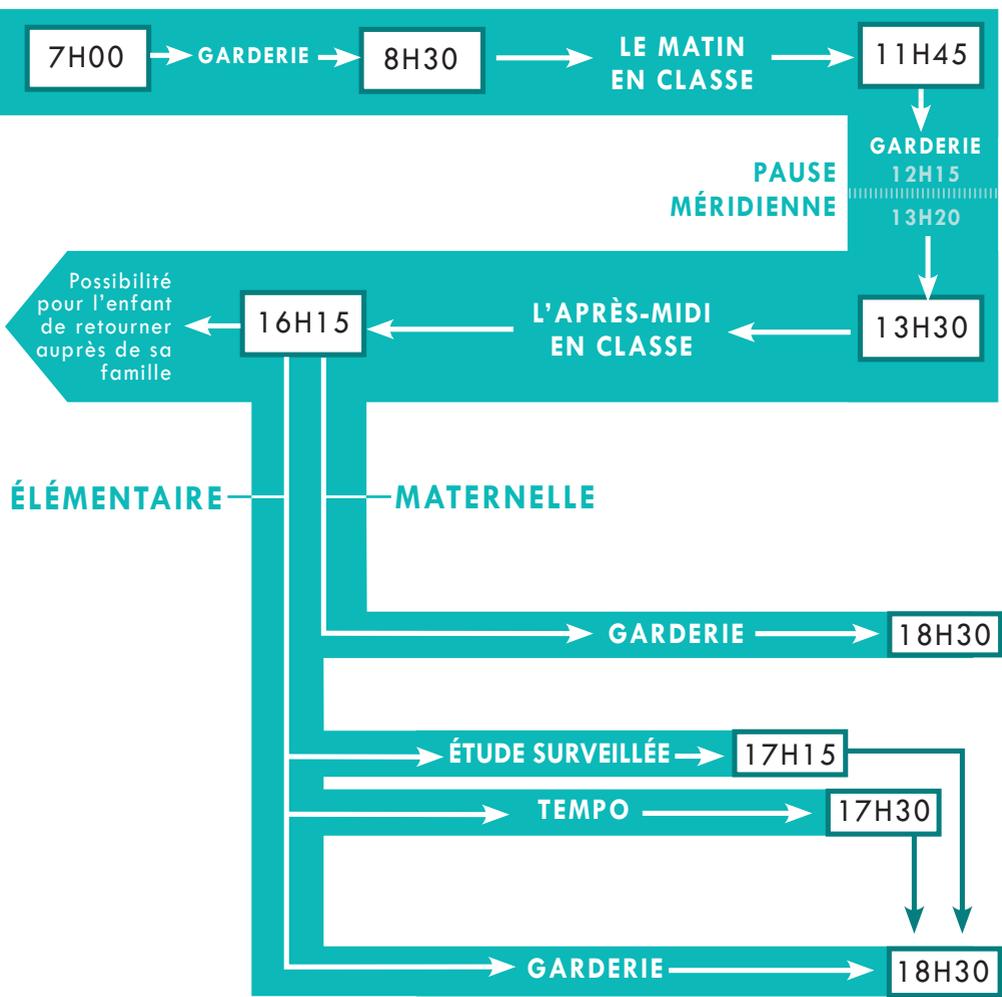
Ce guide vous accompagnera dans cette rentrée scolaire. Vous pourrez y découvrir les services mais aussi mieux appréhender le rôle des différents acteurs qui interviennent chaque jour au service de l'éducation de votre enfant.

Belle rentrée à tous !

**NATHALIE TISSIER-MICHAUD**  
ADJOINTE EN CHARGE  
DE LA VIE SCOLAIRE



# UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



La classe se tient le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.





# AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

La Ville de Riorges met à disposition des familles différents services périscolaires qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée.

 LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

## LA GARDERIE

Avant et après l'école, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur des deux parents avec horaires de travail), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières.

*Dérogation possible de 17h15 à 17h30 si un frère ou une soeur est en activité Tempo. Se renseigner auprès du service Enseignement.*

Les horaires  
d'accueil  
de la garderie

**Le matin :**

7h-8h20

11h45-12h15

**L'après-midi :**

13h15-13h20

16h15-18h30

## EN CAS DE NON-INSCRIPTION

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui persiste à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à ce service.

## EN CAS DE RETARD

A chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranche de quinze minutes de dépassement.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire
- > Activités > Garderie

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie.

- > Enregistrer

## 🕒 LE MIDI

# LA RESTAURATION

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. Tout au long de l'année, des repas à thème et des produits bio sont servis. Des animations sont aussi proposées telles qu'une crêpe party ou un repas foodtruck. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les plus jeunes). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de la famille (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famille).

## 📝 COMMENT S'INSCRIRE ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

> Inscrire les enfants à de nouvelles activités  
> Choisissez > Péri-scolaire  
Activités > Restauration scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire).

> Enregistrer

*Annulation d'un repas possible depuis le Portail Famille, au plus tard la veille à 16h30.*

## 🕒 LE SOIR / UNIQUEMENT ÉLÉMENTAIRE

# L'ÉTUDE SURVEILLÉE

À 16h15, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la Ville de Riorges, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 17h15. Ce service est gratuit.

## 📝 COMMENT S'INSCRIRE ? ➡ L'inscription se fait auprès des enseignants.



# APRÈS L'ÉCOLE

 LE SOIR / UNIQUEMENT ÉLÉMENTAIRE

## TEMPO

(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la Ville de Riorges)

DE 16H15 À 17H30

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h30 : sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial - 20€ pour les non-Riorgeois), pour une participation illimitée aux activités.

L'année est divisée en trois périodes. Un nouveau programme d'activités est défini pour chaque période.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Une première inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier du service à l'année. **Rendez-vous ensuite sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Centre de Loisirs
- > Type d'action

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo pour le période à venir.

- > Enregistrer

Consultez le programme d'activités en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.



## PÉRIODE 1

De la rentrée de septembre aux vacances de Noël

*Inscriptions à partir de juillet*



## PÉRIODE 2

De la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Printemps

*Inscriptions à partir de novembre*



## PÉRIODE 3

De la rentrée des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

*Inscriptions à partir de mars*



# QUI SONT LES ENCADRANTS ?

À l'école, il y a le maître ou la maîtresse, mais aussi bien d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.

## LES ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

## LES AGENTS DE GARDERIE

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils sont chargés de l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

## LES ANIMATEURS

Dans le cadre des activités Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques. Ils animent aussi régulièrement la pause méridienne.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance !



# COMMENT S'INSCRIRE ?

**L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr) ou directement à l'adresse suivante : [portail-famille.riorges.fr](http://portail-famille.riorges.fr)**

En ligne, sur le Portail Famille, il est possible d'inscrire son enfant :

- À la garderie,
- Au restaurant scolaire,
- Aux activités Tempo,

L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

**Il permet aussi...**

- De réserver ou d'annuler les repas,
- De consulter ses factures,
- De payer en ligne de façon totalement sécurisée,\*
- De contacter facilement par mail le service Enseignement,
- De rester informé des actualités de l'école de son enfant (menus, animations..).

**Avant d'utiliser le Portail Famille pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel au service Enseignement, en mairie.**

## Consultez le mode d'emploi du Portail Famille

**Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.**

- *Pour une première utilisation :*
  - > Création du compte Portail Famille
- *Pour une sélection des activités :*
  - > Guide de saisie des activités

*\* Il vous est toujours possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie auprès du service enseignement.*

## SI VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ UN COMPTE

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire en ligne, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives, même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier, et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources).

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille.

## VOUS N'AVEZ JAMAIS UTILISÉ LE PORTAIL FAMILLE ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille, muni des différents justificatifs (Voir liste ci-dessous).

## VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

Toutes les démarches peuvent être réalisées en mairie, auprès du service Enseignement : inscriptions, sélection des activités, paiement des repas...

# LES JUSTIFICATIFS

- **Pour toute inscription** : dossier d'inscription (disponible sur le Portail Famille en libre accès), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- **Pour les garderies** : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- **Pour Tempo et les restaurants scolaires** : attestation de quotient familial CAF (ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable), fiche de renseignement et fiche sanitaire (distribuées avant les vacances d'été ou disponibles à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour toute information  
service.enseignement@riorges.fr  
04 77 23 62 69

Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



# LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

**Grâce au conseil municipal enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale.**

Le premier conseil municipal enfants de la Ville de Riorges a été installé en 2016. Vingt élèves de CM1 et CM2, issus des quatre écoles riorgeoises, ont été élus pour deux ans. De nouvelles élections se tiendront en octobre 2018, parmi les élèves de CM1 et CM2.

## L'OBJECTIF ?

Que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Les jeunes élus définissent eux-mêmes les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permet par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

Les élus du conseil municipal enfants se réunissent environ deux fois par mois pour travailler sur leurs projets.

## QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS

Quelques réalisations menées par le premier conseil municipal enfants au cours de son mandat 2016-2018 : création d'un guide sur la sécurité aux abords des écoles, organisation d'une opération de ramassage des déchets dans la nature, participation au Téléthon, mise en place d'une collecte au profit des Restos du Cœur...



**Prochaines élections du conseil municipal enfants : Octobre 2018.  
Une réunion d'information sera organisée à l'attention des parents.**



# ET EN DEHORS DE L'ÉCOLE...

## LE MERCREDI, AVEC LOISIRIORGES

Les enfants sont accueillis le mercredi par le Centre social (de 3 ans au CE1) ou par le Comité Roannais de Vacances (du CE1 au CM2), avec possibilité de déjeuner. Les élèves de CE1 ont le choix entre les deux structures.

### **De 3 ans au CE1 :**

Centre social,  
1 place Jean Cocteau, Riorges  
04 77 72 31 25

### **Du CE1 au CM2 :**

Comité Roannais de Vacances,  
6 rue de Bourgogne, Roanne  
04 77 23 67 00

## PRATIQUER UNE ACTIVITÉ

Pensez aux associations riorgéaises ! Riorges est riche de près de soixante associations. Parmi elles, le Centre Musiques et Danses Pierre Boulez propose l'apprentissage de plusieurs instruments ainsi que des cours de danses. Consultez l'annuaire des associations sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

## PENDANT LES VACANCES

### **LE CENTRE SOCIAL**

À chaque période de vacances scolaires, le centre social propose un programme d'activités pour les enfants, dès 3 ans.

1 place Jean Cocteau,  
42153 Riorges  
04 77 72 31 25

### **PASS'SPORT+**

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay et Mably, organise des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans.

Inscription en mairie, dans le courant du mois de mai.

## AIDES AUX VACANCES ET À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, mais aussi les départs en vacances en famille, le CCAS (centre communal d'action sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du quotient familial. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées ou aux voyages scolaires.

À partir de septembre 2018, une aide pour l'enseignement musical sera attribuée selon le quotient familial.



Plus de  
**renseignements  
auprès du CCAS :**  
04 77 23 60 95



## LES ÉCOLES

### **GROUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL**

École maternelle | 04 77 70 17 26  
École élémentaire | 04 77 71 64 20  
Garderie maternelle | 04 77 70 17 26  
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 45

### **GROUPE SCOLAIRE DU BOURG**

École maternelle | 04 77 71 00 70  
École élémentaire | 04 77 71 00 70  
Garderie | 04 77 72 29 64

### **GROUPE SCOLAIRE DU PONTET**

École maternelle | 04 77 70 10 47  
École élémentaire | 04 77 71 66 75  
Garderie maternelle | 04 77 70 70 47  
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 57

### **GROUPE SCOLAIRE DES SABLES**

École maternelle | 04 77 71 73 74  
École élémentaire | 04 77 68 08 31  
Garderie maternelle | 04 77 71 73 74  
Garderie élémentaire | 04 77 71 29 38

## UTILE

### **CENTRE SOCIAL**

04 77 72 31 25  
centsociorges@orange.fr

### **COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES**

04 77 23 67 00  
secretariat@crv-loisirs.fr

### **RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES**

04 77 23 91 76  
ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

## LES SERVICES MUNICIPAUX

### **SERVICE ENSEIGNEMENT**

04 77 23 62 69  
service.enseignement@riorges.fr

### **SERVICE JEUNESSE**

04 77 23 80 24  
RESPONSABLE TEMPO : 04 77 23 62 50  
service.jeunesse@riorges.fr

### **SERVICE SOCIAL**

04 77 23 60 95  
ccas@riorges.fr

### **ACCUEIL MAIRIE**

04 77 23 62 62  
mairie@riorges.fr

**COMPTE PORTAIL FAMILLE  
PORTAIL-FAMILLE.RIORGES.FR**

IDENTIFIANT :

.....

MOT DE PASSE :

.....

**TOUTES LES RÉPONSES  
À VOS QUESTIONS  
SONT SUR WWW.RIORGES.FR !**